



ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## LE FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION

Lycée Pablo Picasso  
120 Avenue Général Jean Gilles  
66028 Perpignan cedex  
☎ 04.68.50.04.13.

<https://pablo-picasso.mon-ent-occitanie.fr>



Une aide à la restauration scolaire est mise en place par le conseil régional.

Elle concerne les familles d'élèves prenant leur repas au restaurant scolaire (excepté les BTS) qui remplissent au moins un des critères suivants :

- Vous êtes non imposable (*joindre l'avis de non-imposition de l'année n-1 et l'attestation paiement CAF*)
- et / ou vous avez subi une perte importante de revenus (décès, perte d'un emploi, divorce ...) (*joindre un courrier avec vos 3 derniers bulletins de salaires*)

Cette aide étudiée en commission peut concerner l'année scolaire mais est obligatoirement inférieure à 50% des sommes dues par les familles après attribution éventuelle des bourses.

- Vous êtes un jeune sous tutelle ou sous la responsabilité de l'ASE du Conseil départemental.

Cette aide étudiée en commission peut concerner l'année scolaire, elle peut aller jusqu'à 50% des sommes dues par les familles après attribution éventuelle des bourses.

Elle prend la forme :

- d'un crédit porté sur la carte de restauration de l'élève.
- Ou, le cas échéant, d'une réduction sur la facture du forfait trimestriel (élèves internes)

Le formulaire ci-joint peut être également téléchargé sur le site du lycée <https://pablo-picasso.mon-ent-occitanie.fr>. Il doit être déposé avec les justificatifs demandés (avis d'imposition de l'année N-1, et justificatifs d'un changement éventuel de situation) au bureau des bourses. L'instruction des demandes se fait une fois par trimestre, les dates limites de dépôt des dossiers sont **le 08 octobre**, le 10 décembre, et le 25 mars.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme SANCHO au secrétariat d'Intendance [laetitia.sancho@ac-montpellier.fr](mailto:laetitia.sancho@ac-montpellier.fr), ou au 04-68-62-32-65